

Service des constructions
et de l'aménagement
Rue des Chanoines 17
1700 Fribourg



Riaz, le 10 septembre 2024 / gl

PLAN SECTORIEL POUR L'EXPLOITATION DES MATÉRIAUX

PRISE DE POSITION SUR LE SECTEUR 2125.01 - COMMUNE DE BULLE – LIEUDIT LA COMBE

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal de Riaz s'est penché avec attention sur la fiche du plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux relative au secteur susmentionné. Après avoir pris connaissance des détails relatifs à ce projet, nous souhaitons exprimer notre vive opposition à cette initiative pour plusieurs raisons notoires.

En tant que cité jouxtant le chef-lieu de la Gruyère, il est essentiel de rappeler que l'entrée de la Ville de Bulle constitue une vitrine du district. L'implantation d'une gravière au lieudit La Combe nuirait gravement à cette image et dévaloriserait davantage encore la perception de l'environnement local.

Il convient, en outre, de mentionner les très importantes nuisances qu'engendrerait l'exploitation d'une gravière à cet endroit : trafic accru de camions lourds, intensification de la pollution écologique et sonore liée au surplus de circulation ainsi qu'à l'exploitation de la gravière, la poussière, etc. Autant d'impacts négatifs qui méritent d'être pris sérieusement en compte.

Enfin, vous n'êtes pas sans savoir qu'un important quartier de 52 villas va prochainement sortir de terre à Riaz, à Champy-Sud, zone déjà habitée, sise en face du site pressenti, le long de la route H190. Les nuisances précitées péjoreraient, elles aussi, gravement le cadre et la qualité de vie des résidents actuels et futurs de ce quartier.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de reconsidérer ce projet d'implantation de gravière à La Combe et vous invitons à explorer des alternatives plus respectueuses de notre environnement.

Nous vous remercions de votre attention et de votre prise en considération de notre argumentaire.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

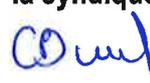
le secrétaire par intérim



Gilles Liard



la syndique



Catherine Beaud